



Monsieur François REBSAMEN

Ministre du travail, de l'emploi et
du dialogue social
127, rue de Grenelle
75700 Paris SP 07

Paris, le 12 juin 2014

Monsieur le Ministre,

L'**UNSA ITEFA** et le **SYNTEF CFDT** sont intervenus, à de nombreuses reprises en CTM, en bilatérales avec votre cabinet, à la DGEFP, en audition au Sénat, pour s'étonner du constat que les Services Régionaux de Contrôle (SRC) placés au sein des DIRECCTE et des DIECCTE se voient confier, par l'article 21 de la loi sur la formation professionnelle et le dialogue social, une charge de travail supplémentaire non négligeable (contrôle des fonds de l'apprentissage) sans que les effectifs de référence (**181 agents : services centraux - déconcentrés et DOM réunis**) ne soient abondés en personnels.

Pour nos organisations syndicales, le « ministère fort » s'applique certes à l'organisation du système d'inspection du travail mais être également dirigé vers l'ensemble des services, dont les services emploi et les SRC.

D'ailleurs, il nous a été précisé lors du CTM du 18 décembre dernier le montant des redressements effectués par les SRC au 31 décembre 2012 : soit : **30 millions €**.

Pourtant, comme aux agents des services emploi, l'EPIT leur est « interdit » puisqu'en cas de succès, les agents de ces services reçus devront **abandonner leur cœur de métier** pour intégrer les sections d'inspection du travail : cette clause explique la faible participation de ces personnels méritants à ce plan de transformation d'emplois.

Ces services ont besoin de la présence indispensable de contrôleurs du Travail et d'inspecteurs du Travail. Leur renforcement passe par l'incitation à ce que tous les contrôleurs du travail qui se présentent à l'EPIT aient la possibilité de conserver leur affectation professionnelle après réussite de leur formation.

Ces agents sont un atout pour s'assurer que les fonds de la formation professionnelle, de l'apprentissage ou tout autre financement public (I.A.E., S.A.P., etc.) sont bien utilisés et dévolus à leurs missions.

Dans le contexte économique actuel de crise tant sur l'emploi que sur le déficit public, le rôle des SRC sur le contrôle de la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage est primordial pour les salariés, particulièrement ceux au chômage, pour les jeunes mais également essentiel pour recouvrir dans les caisses de l'État de l'argent détourné de sa mission initiale.

Il serait incompréhensible d'affaiblir et d'amputer de tels services à un moment crucial de notre économie et contraire, nous semble t-il, à la volonté gouvernementale de recherche de couverture du déficit budgétaire.

Pour ces raisons précitées et répétées maintes fois, nos organisations syndicales vous demandent de bien vouloir recevoir une délégation d'agents des SRC pour qu'enfin la DGEFP et la DRH prennent en compte les attentes légitimes de ces agents.

Ils ne doivent pas continuer à être les « éternels oubliés » du projet « ministère fort » : leur métier doit être reconnu et valorisé dans la plus-value apportée tant dans la lutte pour l'emploi que dans le contrôle des fonds publics.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations respectueuses.

L'UNSA-ITEFA

Le SYNTEF-CFDT